

*Les subsides*

Le premier ministre assiste à toutes les périodes des questions, dans la mesure du possible. Il y a toujours assisté, même lorsque nous avions, il y a quelques années, fait l'essai d'un système voulant que la moitié des membres du cabinet soient présents une journée et l'autre moitié le jour suivant. C'est ainsi qu'on procède au Parlement britannique; certains ministres du cabinet et certains des ministres subalternes n'étant présents que certains jours. Mon collègue y a d'ailleurs fait allusion plus tôt. J'estime que la formule que nous avons adoptée pour la période des questions est préférable. Toutefois, il valait la peine de tenter cette expérience pour éviter que nombre de ministres perdent leur temps la Chambre des communes siégeant jour après jour sans qu'on leur pose de questions. Ils auraient normalement pu consacrer leur temps à d'autres projets. De toute façon, cette expérience n'a pas été concluante et, comme auparavant, chaque ministre présent à Ottawa est maintenant tenu d'assister à la période des questions. L'expérience avait simplement pour but d'améliorer l'efficacité de la période des questions.

Un domaine où nous sommes critiqués de temps à autre est celui des voyages que font les députés, soit pour les rencontres de l'association des parlementaires du Commonwealth, soit pour des réunions Canada-États-Unis. J'espère que nous ne céderons pas aux pressions de ceux pour qui ces voyages sont simplement des parties de plaisir, sans intérêt pratique. Au cours de la quinzaine d'années que j'ai passée ici, je peux dire que j'ai appris quelque chose à chacun de ces voyages. L'une des plus importantes, c'est qu'il y a beaucoup de gens intéressants de l'autre côté de la Chambre. Nous n'allons pas à l'étranger en tant que députés libéraux, néo-démocrates ou conservateurs, nous y allons en tant que députés canadiens et, très souvent, c'est là que nous faisons notre travail le plus efficace.

Je voudrais féliciter le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) d'avoir relevé le niveau du débat. A sa façon, je pense qu'il essayait de communiquer certaines des idées que lui, le député de Nepean-Carleton et ceux d'entre nous de ce côté de la Chambre qui siégeons au sein du comité en question estimons nécessaires pour que le Parlement soit mieux adapté et plus efficace, pour donner au simple député une plus grande responsabilité et un sens plus aigu de l'importance de son travail.

Beaucoup d'entre nous ici venons d'entreprises, de cabinets d'avocat, des professions médicales ou du secteur agricole. Nous étions occupés à des choses importantes mais nous estimions que nous pouvions faire plus en venant ici. Il est décourageant de constater que le travail qu'on fait, les discours, les instances et les questions semblent passer inaperçus. La frustration s'accumule au point où un député, de quel côté qu'il soit, en vient à croire que tout le travail qu'il a fait, avec les meilleures intentions, n'a pas l'importance qu'il devrait avoir en réalité.

Je suis d'accord avec le député de Nepean-Carleton pour dire que le comité a présenté certains rapports importants. Toutefois, je crains que le député de Saint-Jean-Est et le député de Nepean-Carleton ne veuillent faire accepter ces

rapports un peu trop rapidement. Bien qu'ils soient excellents et qu'ils puissent être mis en application, il faut les approfondir davantage.

Je suis notamment en faveur du principe d'un comité de présidents, et d'un comité législatif qui étudierait les diverses mesures proposées. Il y a peut-être des députés qui siègent à des comités mais que cette mesure législative n'intéresse pas.

Nous avons pu compter sur beaucoup de collaboration pour certains aspects du rapport. Je recommande ces rapports à tous les députés et surtout ceux de l'arrière-ban de tous les partis, étant donné l'importance toute particulière qu'ils revêtent pour eux.

Pour rendre hommage en passant à la promotion de 1968, au groupe qui est arrivé au Parlement cette année-là, je voudrais lire quelques remarques faites par un député très nerveux qui a proposé l'Adresse en réponse, en 1969. Il est intéressant de rappeler les propos du gouverneur général, de l'époque, et que voici:

... les promesses d'avenir du Canada dans l'exercice de mes nouvelles charges et fonctions ...

Ce ton nous a semblé un peu particulier. Ce député a déclaré, comme en témoigne la page 6 du *hansard* du 23 octobre 1969:

Il faut rappeler, de temps en temps, à certains députés que nous sommes ici pour le bien du Canada et que cela constitue notre principal devoir. Personne ne doit perdre de vue que nous sommes des hommes politiques, que nous avons des obligations envers nos partis respectifs, que nous sommes personnellement responsables à nos commettants, mais que, en fin de compte, le Canada et le progrès du Canada doit venir en premier.

**Puis il a ajouté:**

La responsabilité qui nous incombe à nous, membres de cette Chambre, est impressionnante et dépasse de loin la responsabilité immédiate imposée au premier ministre et aux membres de son cabinet lorsqu'ils s'occupent des questions législatives du moment. Nous, membres de cette Chambre, avons le devoir de brancher la Chambre des communes sur l'actualité, et de convaincre nos concitoyens que c'est le gouvernement qui, considéré comme entité, a le rôle le plus important à jouer dans le développement de notre pays. Nos lois, nos actes, nos règles et notre zèle font l'objet d'un examen minutieux et constant de la part de la presse, de la radio et de la télévision. Le programme législatif du gouvernement libéral actuel est critiqué de façon constructive ou malheureusement parfois destructrice par les partis de l'opposition.

Dans les divers comités de la Chambre des communes, ces projets de lois sont examinés, critiqués, modifiés et renvoyés devant la Chambre. Ces bills sont alors sujets à des modifications et ceux-ci sont débattus à leur tour. Toute mesure législative est passée au crible avant d'acquiescer force de loi, et cela est bien.

Pourtant il est difficile d'expliquer au citoyen canadien non au courant de ces méthodes la nécessité de prendre son temps et de s'entourer de garanties. Mais ce même citoyen a pour lui un excellent argument: nous devons veiller à la Chambre des communes à ne pas abuser du temps. Nous devons examiner le programme législatif, établir les priorités et calculer ensuite le temps dont nous disposons pour réaliser le programme dans le délai prévu.

Il est intéressant de signaler ce que l'on pouvait lire dans un article paru en juillet 1969 dans l'*Observer* de Sarnia, et que voici:

«La véritable menace qui plane sur le Parlement n'est pas le danger éventuel d'une réduction des débats sur telle ou telle mesure, mais l'usure constante de son prestige provoquée par des discours ennuyeux, par l'absence de dignité, par l'obstruction et par le manque d'assiduité à la Chambre. La Chambre des communes est elle-même sa pire ennemie et chaque fois qu'elle en courage ses propres faiblesses, elle mine un peu plus ses fondements.»